

Le GPA est une association loi 1901 indépendante créée en application de l'article L.611-1 du Code de commerce et agréée par la Préfecture de Région de Normandie.

Ses membres sont d'anciens chefs d'entreprises, experts-comptables, banquiers, juristes, directeurs d'administration, cadres d'entreprises.

Dans le cadre de la Prévention des difficultés des entreprises, sa mission est de rencontrer les chefs d'entreprise de toutes tailles qui le sollicitent pour analyser leur activité et leur proposer des solutions adaptées ainsi que des actions à mener.

Livre VI - Titre 1^{er} - du Code de commerce
De la prévention des difficultés des entreprises
Article L.611-1

Les Groupements de Prévention Agréés sont des personnes morales de droit privé qui sont investies de missions très variées.

Il a pour mission de fournir à ses adhérents, de façon confidentielle, une analyse des informations économiques, comptables et financières que ceux-ci s'engagent à lui transmettre régulièrement.

Lorsque le groupement relève des indices de difficultés, il en informe le chef d'entreprise et peut lui proposer l'intervention d'un expert.

A la diligence du représentant de l'État, les administrations compétentes prêtent leur concours aux groupements de prévention agréés. Les services de la Banque de France peuvent également, suivant des modalités prévues par convention, être appelés à formuler des avis sur la situation financière des entreprises adhérentes. Les groupements de prévention agréés peuvent aussi bénéficier d'aides des collectivités territoriales.

Les groupements de prévention agréés sont habilités à conclure, notamment avec les établissements de crédit, les sociétés de financement et les entreprises d'assurance, des conventions au profit de leurs adhérents.

Vous êtes entrepreneur
et vous avez besoin de visibilité ?

APPELEZ-NOUS !

Pour nous contacter

gpanormandie.fr

02 31 86 92 29

GPA Normandie
Groupement de prévention Agréé de Normandie
Boulevard de l'espérance, 31 Espace Jean Mantelet
14123 CORMELLES-LE-ROYAL
Téléphone : 02 31 86 92 29
Adresse mail : contact@gpanormandie.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 1^{er} juillet 2021 à la Préfecture du Calvados sous le N° W142016813, agréée par la Préfecture de la Région Normandie par arrêté N° SGAR/22-006 du 12 janvier 2022



**ARTISANS,
COMMERÇANTS,
CHEFS D'ENTREPRISE ...**

Vous rencontrez des difficultés

- baisse de votre trésorerie
- risque de suppression des concours bancaires
- suppression de crédits fournisseurs
- activité non rentable
- perte d'un client ou d'un marché important
- problèmes juridiques
- problèmes URSSAF, SSI ...
- ...

Vous n'êtes pas seuls !

**LES MEMBRES DU GPA SONT LÀ
POUR VOUS AIDER**

**UNE ASSOCIATION INDÉPENDANTE
D'EXPERTS BÉNEVOLES**

Tél : 02 31 86 92 29



Les experts du GPA connaissent bien le tissu économique de leur région et s'engagent à transmettre leurs connaissances et leurs expériences à ceux qui en ont besoin sur deux critères:

- La gratuité du geste (bénévolat économique) et la solidarité économique,
- La confidentialité

UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES TOUS EXPERTS DANS LEUR DOMAINÉ !

Notre équipe est composée de bénévoles tous spécialistes dans leur domaine.

Anciens chefs d'entreprise ou cadres, ils connaissent vos problèmes car ils y ont été confrontés.

L'écoute est la base de leur travail et ils sont réactifs. Vous trouverez donc une équipe entièrement dévouée pour résoudre vos problèmes.

CONFIDENTIALITÉ

Les experts du GPA sont joignables directement par le chef d'entreprise sur téléphone portable et sans intermédiaire.

CODE D'ETHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Outre la confidentialité, les experts du GPA adhèrent à une charte exigeant le respect de:

- La probité,
- La neutralité,
- L'égalité,
- La bonne foi,
- La loyauté,
- L'absence de conflits d'intérêt

N'ATTENDEZ PAS ! NOUS AVONS DES SOLUTIONS !

Le GPA vous aide à résoudre vos urgences dans les domaines financiers, juridiques etc. Plus vous réagissez vite, plus les solutions proposées par le GPA seront efficaces.

ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

1 PRISE DE CONTACT

Dans un premier temps, vous nous contactez par internet ou par téléphone pour déclencher un premier rendez-vous téléphonique

2 ENTRETIEN PRÉALABLE AVEC LE RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL (SANS ENGAGEMENT)

Ce premier entretien est décisif ! Par l'étude des premiers éléments de votre entreprise, il nous permet de déterminer si le GPA est compétent pour répondre au besoin exprimé.

3 COMITÉ D'ÉCOUTE (APRÈS ADHÉSION)

Lors de ce rendez-vous avec des spécialistes et des experts, vous êtes reçu éventuellement accompagné par la personne de votre choix. Un plan de solutions sera défini avec vous.

4 DIAGNOSTIC / PLAN D'ACTION

Le GPA vous propose ensuite la mise en relation privilégiée avec nos partenaires pour vous accompagner.

ACCOMPAGNEMENT À LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

Le Comité d'écoute détermine avec le chef d'entreprise si le modèle économique de l'entreprise est viable ou non.

MODÈLE ÉCONOMIQUE VIABLE

Plan d'accompagnement

parrainage, diagnostic, spécifique, formation du dirigeant, recrutement, médiation sociale, soutien psychologique ...

Plan de financement

banque, réseaux d'accompagnement et de financement, médiation du crédit, BPI ...

Plan de facilitation

Banque de France, Urssaf, SSI, DREETS, DDFIP, Préfecture, Conseil Régional, CODEFI, Commission des Chefs de Services Financiers, Services de développement économique des collectivités ...

Plan de protection Tribunal de commerce

contentieux, mandat ad-hoc, conciliation, sauvegarde ou redressement

MODÈLE ÉCONOMIQUE NON VIABLE

Plan d'accompagnement

vers le Tribunal de Commerce
vers une cellule psychologique

Plan de facilitation

vers le rebond